



Tous les échantillons/toutes les inscriptions :

- * Les échantillons doivent avoir été cultivés sur la ferme du participant.
- * Les échantillons doivent provenir d'un champ de production fourragère et d'un système de récolte standards.
- * Une exploitation agricole ne peut soumettre qu'une inscription par catégorie.

Année de récolte	Taille de l'échantillon	Catégorie	Spécifications de la culture/de la plante/de l'échantillon		Spécifications de l'analyse (exprimées sur une base de matière sèche)
2018	150 à 200 g	Foin d'herbe	Tout mélange d'herbe	Tous les échantillons de foin : Doivent provenir d'une balle, de tout type ou de toute taille; une pénalité sera imposée pour un taux d'humidité supérieur à 18 %; l'utilisation d'agents de conservation est autorisée.	Foin et ensilage préfané : Matière sèche, protéines brutes, fibre au détergent acide (FDA), fibre au détergent neutre (FDN), digestibilité de la fibre au détergent neutre (DFDN), qualité relative fourragère (QRF) et « lait/tonne » (Lait 2006). [La QRF est un indice de qualité du fourrage basé sur la DFDN et ne doit pas être confondue ou comparée avec la valeur alimentaire relative (VAR).] Ensilage de maïs : Tout ce qui précède, sauf la QRF.
2018	150 à 200 g	Foin de luzerne	Tout mélange d'herbe et de légumineuses		
2018	5 kg	Ensilage préfané – 1 ^{re} coupe	Tout mélange d'herbe et de légumineuses	Tous les échantillons d'ensilage et d'ensilage préfané : Doivent être ensilés au moyen d'un processus de conservation normal et présenter des signes de fermentation. Doivent contenir au moins 30 % de matières sèches. L'utilisation d'agents de conservation est autorisée. *Les additifs qui influent sur la teneur en fibres ou toute autre adultération entraîneront la disqualification de l'échantillon. *Les additifs sont définis comme étant toute matière physique (telle que des céréales) ajoutée à l'échantillon afin d'en modifier la teneur en fibres. Les agents de conservation qui modifient la teneur en fibres sont autorisés.	
2018	5 kg	Ensilage préfané – 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e coupes	Tout mélange d'herbe et de légumineuses		
2018	5 kg	Ensilage de maïs ordinaire (non BMR)	Doit être la plante entière, hauteur de coupe recommandée de 6 à 8 po		
2018	5 kg	Ensilage de maïs à nervure brune (BMR)	Doit être la plante entière, hauteur de coupe recommandée de 6 à 8 po		

Jugement :

La décision des juges sera définitive en ce qui concerne toutes les questions liées à la compétition. Le jugement s'effectuera en deux rondes :

1^{re} ronde : Les juges sélectionneront 6 finalistes dans chaque catégorie en fonction des résultats d'analyse de laboratoire. Voir le tableau (à droite). Les finalistes des catégories « foin » et « ensilage préfané » seront choisis sur la base de la qualité relative fourragère (QRF). Les finalistes de la catégorie « ensilage de maïs » seront choisis sur la base du « lait/tonne » (Lait 2006).

2^e ronde : Les juges sélectionneront les gagnants de la 1^{re}, 2^e et 3^e place dans chaque catégorie sur la base des critères énoncés dans le tableau (à droite).

Préparation des échantillons :

Tous les échantillons : Lorsque les formulaires d'inscription auront été reçus, les instructions pour la soumission des échantillons et l'adresse du laboratoire seront postées pour chaque échantillon. Les échantillons doivent être identifiés au moyen de l'étiquette d'identification postée avec les instructions. Veuillez ne pas poster d'échantillons avant de recevoir les instructions pour la soumission. Si l'identification requise n'est pas fournie, votre échantillon sera disqualifié.

Les échantillons sont jugés sur la base des critères suivants :

Jugement – 1 ^{re} ronde	Analyse nutritionnelle	Apparence	AGV	Taille des particules (système de l'Université de Pennsylvanie)
2 catégories d'ensilage préfané	40 %	30 %	15 %	15 %
2 catégories d'ensilage de maïs	20 %	50 %	15 %	15 %
Foin de luzerne/foin d'herbe	50 %	50 %		
Jugement – 2 ^e ronde	Analyse nutritionnelle	Apparence	AGV	Taille des particules (système de l'Université de Pennsylvanie)
2 catégories d'ensilage préfané	50 %	20 %	15 %	15 %
2 catégories d'ensilage de maïs	50 %	20 %	15 %	15 %
Foin de luzerne/foin d'herbe	50 %	50 %		

